



Maisons de Justice et du Droit

Publié le 23 avril 2020

Les deux Maisons de Justice et du Droit du territoire sont fermées mais un accueil par mail est maintenu pendant toute la durée du confinement.

Ainsi, des juristes continuent de répondre à vos questions d'ordre juridique dans les domaines suivants: droit de la famille, droit du logement, droit du travail (salariés du privé uniquement), droit de la consommation, surendettement, aide aux victimes, droit des étrangers, droit pénal, droit de l'urbanisme.

En fonction de votre demande, un entretien téléphonique pourra vous être proposé avec un/une juriste spécialisé(e).

Retrouvez ici le formulaire de contact

Contact :

PRÉNOM *(obligatoire)*

NOM *(obligatoire)*

VILLE *(obligatoire)*

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE *(obligatoire)*

EMAIL *(obligatoire)*

POSEZ ICI VOTRE QUESTION *(obligatoire)*

CGU *(obligatoire)*

J'accepte les CGU [Cliquez ici pour consulter la politique de gestion des données personnelles.](#)

✓ ENVOYER



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman
BP 748
94 398 ORLY AÉROGARE
CEDEX

📞 01 78 18 22 22